

MAIRIE DE LE SOULIE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

Présents : BAILLY P. BATAILLEY A. BELLAY D. BOJ V. CROS M- J. NEGRE R.
NUEZ M. ROUANET B. VAILHE Ch

Absents excusés : RAISSAC J. donne procuration à VAILHE Ch
MALIZARD B. donne procuration à ROUANET B.

Secrétaire de Séance : D. BELLAY

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 Janvier 2021.

Vote : 11 pour ;

2) Comptes de gestion 2020

Comptes conformes à la trésorerie.

Vote : 11 pour ;

3 et 4) Comptes administratifs 2020 et affectation des résultats

a) Compte administratif C.C.A.S

Résultat de l'exercice 2020 : - 3 457.81 €.

Résultat cumulé au 31/ 12 : 1 858.10 €

Suite à la clôture du budget C.C.A.S , cette somme sera reportée sur le budget général

Vote : 5 pour ;

b) Compte administratif eau et assainissement

Résultats de l'exercice 2020 : fonctionnement : 10 262.88 €

investissement : - 9 953.21 €

Résultats cumulés au 31/ 12 : fonctionnement : 13 202.02 € (sera repris en 2021 au compte
002)

Investissement : 3 070.03 € (sera repris en 2021 au compte
001)

Vote : 10 pour

c) Compte administratif principal

Résultats de l'exercice 2020 : fonctionnement : 63 524.95 €

investissement : 41 177.23 €

Résultats cumulés au 31/ 12 : fonctionnement : 406 377.89 €

Investissement : 45 640.72 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 55 700.00 €

- en recettes pour un montant de 0.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 10 059.28 €

Sera repris en 2021 :

Excédent d'investissement reporté au compte 001 : 45 640.72 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 10 059.28 €

Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 396 318.61 €

Vote : 10 pour

5) Attribution des subventions aux associations

Sapeurs Pompiers	:	200 €
Le patrimoine	:	400 €(mme BOJ, présidente de l'association,ne vote pas)
Le Solher	:	300 €
La Solarienne	:	300 € (le maire, président de l'association, ne vote pas)
Anciens Combattants	:	150 €
Le Souvenir Français	:	150 €
Maryse	:	100 €
Société de Pêche	:	100 €
Fédération de pêche	:	100 €
C.O.S.	:	100 €
Bleuets de France	:	50 €
Institut Pasteur	:	100 €

Vote : 10 pour ; pour les attributions de subvention du patrimoine et la solarienne
11 pour ; pour le reste des associations

6) Mise en place du R.I.F.S.E.E.P (régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat)

IFCE : prime mensualisée de 200 € par mois a été attribuée aux agents communaux.

Le complément indemnitaire annuel sera fixé par le maire après l'entretien individuel.

Vote : 11 pour ;

7) Acquisition de parcelles concernant la source de Vaissière

Vote : 11 pour ;

Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 3 mars 2021.
à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du
5 Août 1884.

A Le Soulié, le 3 mars 2021
Le Maire
Roger NEGRE

